



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

IFAP ABC Puériculture · Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture  
91 rue du Faubourg Saint-Martin · 75010 Paris  
01 42 40 15 65 · institut@abcpuericulture.com · www.abcpuericulture.com

N° déclaration d'existence : 11 75 13 987 75 · N° SIRET : 34482479200115 · NAF : 8891A

Avec le soutien de :



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## CALENDRIER

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

> Envoi du dossier à :

IFAP ABC PUERICULTURE - 91 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

### Entretiens :

Du 11 au 27 juin 2024

### Affichage des résultats :

1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14h en ligne

### Validation des inscriptions :

Jusqu'au 10 juillet 2024

### Pré-rentree :

25 juillet 2024

### Rentree :

2 septembre 2024





## FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14h en ligne

Validation des inscriptions : jusqu'au 10 juillet 2024

Pré-rentree : 25 juillet 2024 – Rentree : 2 septembre 2024

Envoi du dossier à : IFAP ABC PUERICULTURE – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

---

# POUR CONSTITUER LE DOSSIER

**Vous devez faire, dans l'ordre :**

> **Une préinscription obligatoire**

Vous devez cliquer sur le lien mis en ligne sur notre site :

<https://www.abcpuericulture.com/institut-formation-auxiliaires-puericulture/>

> **Après avoir téléchargé le dossier :**

Vous rassemblez toutes les pièces demandées (liste page suivante).

> **Vous enverrez ce dossier à :**

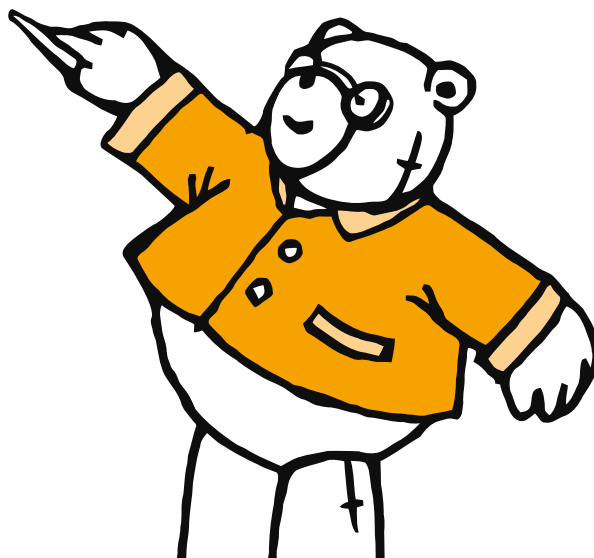
IFAP ABC Puériculture - 91, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

**N'oubliez pas de mettre la fiche d'inscription dans le dossier.**

## Conseils rédactionnels pour la lettre de motivation et le document manuscrit :

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre. Évitez de recopier ce que vous trouvez sur les sites et forums internet. Soyez créatifs, sincères. Décrivez :

- > Ce qui vous attire dans le contenu de la formation,
- > Vos expériences professionnelles ou en stage,
- > Votre projet professionnel à l'issue de la formation.





# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14h en ligne

Validation des inscriptions : jusqu'au 10 juillet 2024

Pré-rentree : 25 juillet 2024 – Rentree : 2 septembre 2024

Envoi du dossier à : IFAP ABC PUERICULTURE – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

---

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION ET À CLASSER DANS L'ORDRE SUIVANT :

*L'incomplétude du dossier n'est pas un critère de rejet, mais sera pris en compte dans la notation.*

01. La fiche d'inscription complétée.
02. Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
03. Une lettre de motivation manuscrite.
04. Un curriculum vitae.
05. Un document manuscrit, de deux pages maximums, relatant, au choix du candidat :
  - > soit une situation personnelle ou professionnelle vécue,
  - > soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation,qui permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.
06. La photocopie du baccalauréat ASSP ou le relevé de notes des épreuves du baccalauréat.
07. Photocopie du livret scolaire avec les appréciations de stages et les bulletins scolaires des classes de première et terminale.
08. Le cas échéant, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
09. Pour les ressortissants étrangers, lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, **les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue français égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.** À défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
10. Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
11. Copie de la carte de l'assurance maladie (sécurité sociale).
12. Copie de l'attestation de droits de l'assurance maladie en cours de validité.
13. Pour les demandeurs d'emploi : photocopie du courrier de Pôle-Emploi (de moins de 3 mois) indiquant la date d'inscription et le numéro d'identifiant.



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14h en ligne

Validation des inscriptions : jusqu'au 10 juillet 2024

Pré-rentree : 25 juillet 2024 – Rentree : 2 septembre 2024

Envoi du dossier à : IFAP ABC PUERICULTURE – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

---

## MODALITÉS DE SÉLECTION

### ÂGE ET SCOLARITÉ

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

### ORGANISATION DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

**Sélection sur dossier :** la sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture.

**Oraux :** entretien individuel. Dans un premier temps, le candidat présente son parcours. Dans un deuxième temps, les échanges avec le jury porteront sur les stages, l'expérience professionnelle afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

Les entretiens se dérouleront à l'IFAP du 11 au 27 juin 2024. La date et le lieu de l'épreuve seront notifiés sur votre convocation.

Les résultats d'admission seront disponibles en ligne le 1<sup>er</sup> juillet 2024, à 14h00.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- > Votre intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité, vos qualités humaines et capacités relationnelles,
- > Votre aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit,
- > Votre aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer,
- > Votre aptitude à collaborer et à travailler en équipe,
- > Vos aptitudes en matière d'expression écrite et orale,
- > Vos capacités d'analyse et la maîtrise des bases de l'arithmétique.



## FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14h en ligne

Validation des inscriptions : jusqu'au 10 juillet 2024

Pré-rentree : 25 juillet 2024 – Rentree : 2 septembre 2024

Envoi du dossier à : IFAP ABC PUERICULTURE – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

---

# FICHE FORMATION <sup>1/2</sup>

## DURÉE DE LA FORMATION

14 mois (vacances incluses) en contrat de professionnalisation.

## NOMBRE DE PLACES

15 élèves.

## COÛT DE LA FORMATION

- > **Frais pédagogiques : 9 100 €**  
Prise en charge financière par l'employeur.
- > **Frais d'admission : 100,00 € / Assurance : 18,00 €**  
À la charge de l'élève. À régler après les résultats et l'admission définitive.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- > Dispenser l'enseignement théorique et pratique au candidat pour lui permettre d'accompagner un enfant dans les activités de la vie quotidienne et de réaliser des soins adaptés à son état clinique,
- > Préparer les élèves au métier d'auxiliaire de puériculture, en associant l'apport de cours théoriques et de pratique professionnelle,
- > Permettre à chaque élève d'acquérir et d'approfondir ses connaissances, de développer ses capacités d'observation et d'analyse,
- > Aider l'élève à acquérir et développer des compétences dans la prise en charge globale de l'enfant, en lien avec la famille et dans toutes les situations professionnelles,
- > Guider et soutenir le candidat tout au long de la formation à valider ses modules et construire son identité professionnelle.



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14h en ligne

Validation des inscriptions : jusqu'au 10 juillet 2024

Pré-rentree : 25 juillet 2024 – Rentree : 2 septembre 2024

Envoi du dossier à : IFAP ABC PUERICULTURE – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

## FICHE FORMATION 2/2

### CONTENU DE LA FORMATION

- > Un suivi pédagogique personnalisé permet à l'élève de mesurer sa progression. L'enseignement est basé sur des méthodes diversifiées (travaux de groupe, cours théoriques et pratiques).
- > Les stages pratique se font en milieu hospitalier (maternité, pédiatrie, handicap et extrahospitalier (crèche, halte-garderie, centre PMI, centre pour enfants porteurs de handicap).
- > Ce parcours comporte **1022 heures de formation théorique et clinique**, se répartissant en **497 heures de formation théorique et 525 heures (15 semaines) de stage** (sauf allègement pour les titulaires du CAP AEPE).

FORMATION THÉORIQUE	497 h
<i>Accompagnement pédagogique individualisé</i>	(35 h)
<i>Suivi pédagogique individualisé des apprenants</i>	(7 h)
<i>Travaux personnels guidés (TPG)</i>	(35 h)
<b>BLOC 1. Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	<b>(154 h)</b>
> <b>Module 1.</b> Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle, et apporter les réajustements nécessaires	(112 h)
> <b>Module 1 bis.</b> Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptée à l'enfant ou au groupe	(28 h)
> <b>Module 2.</b> Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	(14 h)
<b>BLOC 2. Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>	<b>(266 h)</b>
> <b>Module 3.</b> Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	(77 h)
> <b>Module 4.</b> Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	(154 h)
> <b>Module 5.</b> Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	(35 h)
<b>STAGES PRATIQUES</b>	<b>525 h</b>
<i>15 semaines (3 stages de 5 semaines)</i>	



## FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 14h en ligne

Validation des inscriptions : jusqu'au 10 juillet 2024

Pré-rentree : 25 juillet 2024 – Rentree : 2 septembre 2024

Envoi du dossier à : IFAP ABC PUERICULTURE – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

---

## OBLIGATIONS MÉDICALES

Les élèves en formation d'auxiliaire de puériculture doivent impérativement présenter au plus tard le premier jour de la rentrée (2 septembre 2024) :

- > Un certificat médical rempli par un médecin **agréé par l'Agence Régionale de Santé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine (page 8). Ce certificat est à remettre le jour de la rentrée, le 2 janvier 2024.
- > Une attestation d'immunisation et de vaccination (page 9). **Cette attestation est à faire remplir par votre médecin traitant dès à présent**, afin de commencer les vaccinations manquantes le cas échéant. Elle est à remettre lors de l'entretien de sélection.

## VACCINATIONS ET SÉROLOGIE OBLIGATOIRES

*Tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et autres professions de santé est soumis à l'obligation d'être immunisé contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B.*

- > DT polio
- > Hépatite B
- > Sérologie de l'hépatite B

## VACCINATIONS FORTEMENT RECOMMANDÉES :

- > Rubéole
  - > Rougeole
  - > Oreillons
  - > Grippe
- > Nous vous invitons dès à présent à vérifier votre statut vaccinal et à débiter les mises à jour le plus tôt possible car il y a plusieurs injections à faire.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE  
CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE  
CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

---

## CERTIFICAT MÉDICAL POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

*À remettre le jour de l'entretien*

Je soussigné(e), Docteur (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_

Médecin agréé par l'ARS, certifie que :

(Nom et prénom de l'élève) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

- > N'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture.

---

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature et cachet du médecin :





FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE  
CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE  
CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

## ATTESTATION MÉDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES 1/2

À remettre le jour de l'entretien

Je soussigné(e), Docteur (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_

Certifie que :  
(Nom et prénom de l'élève) : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

> a été vacciné(e) contre :

TYPE DE VACCINS	NOM DU VACCIN	NOMBRE DE DOSES REÇUES	DATE DE LA DERNIERE DOSE	OBSERVATIONS
Diphtérie / Tétanos / Polio / Coqueluche	_____	____	____/____/____	_____
Rougeole / Oreillons / Rubéole	_____	____	____/____/____	_____
Hépatite B	_____	____	____/____/____	Sérodiagnostic le : ____/____/____ Résultat : _____

> est considéré(e) - selon les conditions définies au verso - comme :

Immunisé(e) contre l'hépatite B  Oui  Non  
Non répondeur(se) à la vaccination  Oui  Non

> Dans les cas où l'élève a été vacciné(e) :

BCG*	Date : ____/____/____	Test Tuberculitique*	Date : ____/____/____	Résultat :	
------	-----------------------	----------------------	-----------------------	------------	--

\*A compter du 1er avril 2019, l'obligation d'une vaccination par le BCG est suspendue pour les élèves auxiliaires de puériculture. Toutefois, le médecin du travail du lieu de stage apprécie l'exposition au risque de tuberculose. Une IDR sera pratiquée que s'il y a un risque et pas de vaccination antérieure.

> Certifie que ses vaccinations sont à jour pour l'année  Oui  Non

> Examen Radio pulmonaire favorable\*\*  Oui  Non

\*\*Datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation, compte rendu à joindre

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

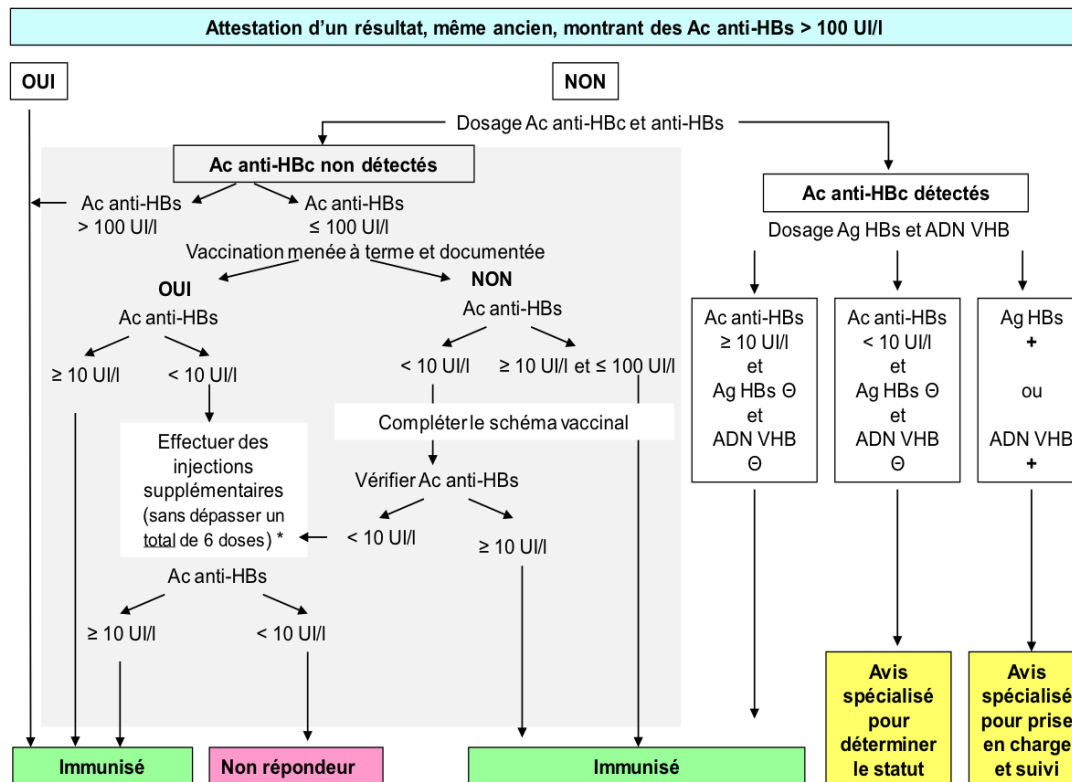
Signature et cachet du médecin référent :



## ATTESTATION MÉDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES 2/2

À remettre le jour de l'entretien

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- > Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- > Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- > Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- > Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- > Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- > Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- > Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

Dossier complet à retourner à :  
IFAP ABC Puériculture – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

## FICHE D'INSCRIPTION – RENTRÉE SEPTEMBRE 2024

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Nom marital : \_\_\_\_\_

Prénoms 1, 2, 3 : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Département de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Pour les salarié(e)s ABC Puériculture, indiquer le nom de la structure : \_\_\_\_\_

DIPLÔME	ANNÉE D'OBTENTION	EN COURS
Baccalauréat ASSP		<input type="checkbox"/>
Autre :		<input type="checkbox"/>

Je suis en situation de handicap (RQTH) :  OUI  NON

Je bénéficie d'un tiers temps pour les examens :  OUI  NON

### Choix de la formation envisagée :

> **Cursus en apprentissage 14 mois :**  Prise en charge employeur : 9 100 €

*Frais d'admission : 100 € restant à la charge du candidat, à régler par chèque à l'ordre d'ABC PUERICULTURE. Cette somme sera versée après les entretiens et admission définitive. Non remboursable en cas de désistement.*

J'autorise l'IFAP d'ABC Puériculture à afficher mon nom sur la liste des résultats à l'IFAP et sur le site internet d'ABC Puériculture.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



# FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN ALTERNANCE CANDIDATS TITULAIRES DU BAC ASSP

Dossier complet à retourner à :  
IFAP ABC Puériculture – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

## VOTRE SITUATION À L'ENTRÉE EN FORMATION

### Demandeur d'emploi

N° identifiant Pôle-Emploi :  
-----

Agence Pôle-Emploi :  
-----

Dernière date d'inscription à Pôle Emploi :  
\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Vous êtes indemnisé au titre de :

- Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
- Allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Autre, précisez : \_\_\_\_\_

### Mission locale

### En poursuite d'étude

Quel est le niveau le plus élevé de diplôme obtenu ? :

- Niveau 4 : (BAC, BAC ASSP....)
- Niveau 5 : (BTS - DUT)
- Niveau 6 : (Licence)
- Niveau 7 : (Master)
- Autre précisez : \_\_\_\_\_

### En activité (salarié)

Poste occupé :  
-----

*Coordonnées de votre employeur actuel*

Nom de la structure :  
-----

Adresse :  
-----  
-----

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

*Type de contrat*

- CDD contrat à durée déterminée  
Date de fin de contrat : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_
- CDI contrat à durée indéterminée
- Contrat d'apprentissage (alternance)
- Contrat de professionnalisation (alternance)
- Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
- Intérimaire : \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ Signature :